

# Directeur·rice des affaires financières

## → DÉFINITION

Définir, piloter et contrôler la mise en œuvre de la politique budgétaire et financière dans le cadre de la stratégie de l'établissement

## → AUTRE APPELLATION

Directeur·rice des affaires budgétaires et financières

## → DOMAINES CONNEXES

Directeur·rice de la clientèle

Directeur·rice de la facturation

## → ACTIVITÉS

- Définition, mise en œuvre, suivi et contrôle de la stratégie budgétaire, financière et fiscale de l'établissement, en lien direct avec le chef d'établissement et le comité de direction
- Élaboration de l'analyse financière des bilans et des équilibres financiers de l'établissement et du plan d'action en découlant
- Pilotage de la trésorerie en lien avec le comptable public
- Élaboration des prévisions financières (EPRD, PGFP) dans le respect des orientations stratégiques et de la réglementation, suivi et mises à jour (décisions modificatives)
- Préparation et instruction des validations et négociations financières et budgétaires avec les partenaires extérieurs (ARS, Département, Région, établissements bancaires, etc.)
- Planification et contrôle de la mise en œuvre des procédures comptables, financières, de facturation et budgétaires (gestion des autorisations de dépenses), etc.
- Fiabilisation des comptes, organisation du contrôle interne comptable de l'établissement et, le cas échéant, gestion de la relation avec les commissaires aux comptes
- En lien avec le DIM, suivi et analyse de l'activité et, le cas échéant, optimisation des recettes dans le respect de la réglementation du Code de la sécurité sociale et du Code de la santé publique
- Définition et mise en œuvre du contrôle de gestion de l'établissement et de la comptabilité analytique
- Définition et animation d'un dialogue de gestion avec les pôles d'activité (suivi et contrôle des objectifs des contrats de pôle) et les directions fonctionnelles, reposant sur des données fiables et partagées
- Réalisation ou supervision d'études médico-économiques
- Coordination ou élaboration des réponses aux enquêtes sur son champ de compétence
- Participation aux instances de gouvernance en lien avec le domaine d'activité
- Définition de l'organisation du ou des services placés sous sa responsabilité
- *Reporting* au chef d'établissement des informations stratégiques ou sensibles
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Participation aux gardes de direction
- Activité conditionnelle : en établissement support de GHT, négociation et élaboration du budget G en lien avec les établissements parties



## → SAVOIR-FAIRE

- Définir, conduire et évaluer une stratégie, une politique
- Développer une vision stratégique en matière financière et budgétaire
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Piloter, animer, communiquer et motiver une ou plusieurs équipes
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Conduire et animer des réunions
- Réaliser des analyses médico-économiques
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance

## → SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Sens de l'écoute, du dialogue et de l'empathie
- Sens du service public et de l'intérêt général
- Rigueur et sens du discernement
- Sens de l'analyse et esprit de synthèse
- Sens de la pédagogie
- Faire preuve de *leadership* (arbitrer, décider, communiquer, fédérer, animer)

## → CONNAISSANCES REQUISES

- Management **(CA)**
- Gestion budgétaire, financière et comptable des établissements de santé et médico-sociaux **(CA)**
- Règles de facturation **(CA)**
- Droit fiscal et social **(CO)**
- Contrôle de gestion et comptabilité analytique **(CA)**
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement **(CA)**
- Stratégie et organisation/ conduite du changement **(CA)**
- Conduite de projet **(CO)**
- Droit administratif **(CG)**
- Systèmes d'information comptable et financier et outils bureautiques nécessaires **(CO)**

**CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA)** : connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

**CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO)** : connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

**CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG)** : connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

## → INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Relations professionnelles les plus fréquentes

Chef d'établissement, équipe de direction, président de la CME, DIM, chefs de pôle, cadres supérieurs de pôle, chefs de service, cadres de santé, encadrement des services supports, directeurs d'autres établissements de santé/du GHT, agence régionale de santé, conseil départemental (le cas échéant), conseil régional (le cas échéant), assurance maladie, mutuelles, établissements bancaires, trésorier, partenaires des secteurs privés lucratif, non lucratif et associatif, commissaires aux comptes

Directeurs de même périmètre de responsabilité des établissements de santé et médico-sociaux du territoire, et ceux des réseaux des établissements de taille comparable ; dans le cas du GHT, ceux des établissements parties

### Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

### Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A - encadrement supérieur

### Passerelles

- Autres directions fonctionnelles
- Chefferie d'établissement